

<https://snes-aude.fr/spip.php?article314>



Stage syndical Agir collectivement dans son établissement scolaire

- Formation syndicale - Stages -



Publication date: dimanche 8 décembre 2024

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

La journée sera l'occasion d'échanger sur différents thèmes :

Quelles actions à mener pour une défense commune statutaire ?

- faire valoir nos droits auprès d'un-e cheffe d'établissement,
- se mobiliser pour la CDIsation d'un-e ou plusieurs AED,
- avancer ensemble, AED, AESH, agent-es du Département, CPE, enseignant-es, infirmier-e, psyEN, secrétaires ...

Quel collège et quel lycée pour la formation et l'émancipation des élèves ?

- agir ensemble pour ne pas mettre en œuvre des groupes de niveau,
- garder la main sur les projets d'établissement, plans d'évaluation et autres inventions du ministère ...

Stage de formation syndicale : un droit à utiliser !

Participer à des stages de formation syndicale donne droit à une autorisation d'absence sans perte de traitement ni rattrapage d'heures.

Organisé par le SNES-FSU Montpellier sous l'égide de l'IRHSES (organisme de formation agréé), ce stage est ouvert à tous les agents publics, syndiqué.es ou non, titulaires ou non-titulaires, aux enseignant.es, psy-EN, CPE, AED, AESH, dans la limite de 12 jours par an et par personne de formation syndicale.

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés aux syndiqué.es.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Remplissez une [demande de congé de formation syndicale](#) à transmettre au secrétariat de votre établissement, au moins un mois avant la date du stage, soit **avant le 30 décembre 2024**.

Attention, pour les AESH, il faut utiliser l'imprimé habituel du SIG.

[Signalez-nous votre inscription par mail.](#)